

Conseil d'Administration - Université Lumière Lyon 2
Motion adoptée le 26 février 2021, à l'unanimité moins 3 abstentions

Le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, à la suite des prises de position de nombreux acteur/rices de l'enseignement supérieur et de la recherche, souhaite à son tour exprimer son très vif étonnement devant les expressions publiques de notre ministre de tutelle au sujet d'un prétendu "islamo-gauchisme" qui "gangrènerait" nos universités.

Ce que nous attendons de notre ministre, ce n'est pas qu'elle alimente des débats parfaitement stériles, que ce soit par maladresse ou à dessein. Ce n'est pas qu'elle se fasse le relais de fantasmes qui peuvent exister sur le travail scientifique et intellectuel des universitaires, notamment en sciences sociales – y compris sur le travail de celles et ceux développant des approches critiques du pouvoir social ou politique. Ce n'est pas non plus d'ouvrir une séquence médiatique n'ayant d'autres effets que de salir le service public dont elle a la charge, de l'enfermer dans un flot de préjugés indignes sur ce que sont nos activités pédagogiques et scientifiques quotidiennes.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle soutienne nos établissements, nos personnels et nos étudiant.es dans ce contexte sanitaire particulièrement complexe, épuisant, destructeur.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle donne à voir la richesse, la diversité et la complexité de nos travaux, sans masquer les controverses scientifiques qui sont le moteur de la recherche et sans les jeter ainsi en pâture sur la place publique.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle soutienne l'université dans les arbitrages gouvernementaux et qu'elle défende les intérêts financiers et les intérêts humains des personnels qui souffrent de conditions de travail dégradées, et surtout des étudiant.es dont beaucoup sont en grande difficulté pour suivre leurs études, ou sans réelle perspectives d'insertion professionnelle.

Ce que nous attendons de notre ministre, c'est qu'elle réaffirme que la préservation de la liberté d'expression des enseignant.es comme des chercheur.es, que la défense de l'autonomie de nos activités et débats scientifiques sont indispensables à la progression des connaissances qui éclairent nos sociétés.